

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1 LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE	3
Section 1 Des Communautés à l'Union : les principales étapes	4
1. De la création du Marché commun à l'Acte unique européen	4
2. De Maastricht à Amsterdam	6
Section 2 Le Parlement européen	10
1. Composition et organisation	10
1.1. Composition	10
1.2. Organisation	12
2. Attributions du Parlement européen	13
2.1. Les compétences décisionnelles	13
2.2. Les pouvoirs de contrôle	14
Section 3 Le Conseil des ministres	16
1. L'organisation des travaux du Conseil	16
1.1. Composition	16
1.2. Structures	17
2. Le fonctionnement du Conseil	19
2.1. Des pouvoirs concurrencés	19
2.2. Des pouvoirs élargis	19

Section 4	La Commission européenne	21
1.	Organisation et fonctionnement	21
1.1.	Organisation	21
1.2.	Fonctionnement	23
2.	Les compétences de la Commission européenne	23
2.1.	L'initiative de la décision	23
2.2.	L'exécution de la décision	25
2.3.	Les contrôles	25
2.4.	L'action extérieure	26
Section 5	Le processus décisionnel	27
1.	Les actes des institutions	28
1.1.	Le règlement	28
1.2.	La directive	29
1.3.	Les autres normes juridiques	29
2.	Les procédures décisionnelles	30
2.1.	Une pluralité de procédures	30
2.2.	La codécision	31
Section 6	La Cour de justice et le Tribunal de première instance	32
1.	Composition et fonctionnement des juridictions communautaires	33
1.1.	La Cour de justice des Communautés européennes	33
1.2.	Le Tribunal de première instance	34
2.	Les recours	36
2.1.	Le renvoi préjudiciel	36
2.2.	Les recours directs	38
Section 7	Les autres organes de l'Union	40
1.	La Cour des comptes	40
2.	Le Système européen des banques centrales (SEBC)	41
3.	Le Comité économique et social	41
4.	Le Comité des régions	42
5.	Autres organes	42
2	PRIMAUTÉ ET EFFET DIRECT DU DROIT EUROPÉEN	45
Section 1	L'effet direct	45
1.	L'applicabilité directe du droit communautaire	45
1.1.	Les principes directeurs	45

2.	L'effet direct des différentes normes communautaires	46
2.1.	Le traité de Rome	46
2.2.	Les règlements et les décisions individuelles	48
2.3.	Le cas particulier des directives	48
Section 2	Le principe de primauté	50
1.	La reconnaissance du principe de primauté par la CJCE	51
1.1.	Le fondement du principe de primauté	52
1.2.	La portée de la primauté	53
1.3.	La faculté d'invoquer la protection provisoire du droit communautaire	54
2.	L'application en France du principe de primauté	54
2.1.	Le droit communautaire et la Constitution	54
2.2.	La jurisprudence judiciaire	54
2.3.	La jurisprudence administrative	55
3	L'EUROPE ÉCONOMIQUE SANS FRONTIÈRES	57
Section 1	La libre circulation des capitaux	59
1.	Libération immédiate des paiements courants	60
2.	Libération progressive des mouvements de capitaux	60
Section 2	La libre circulation des marchandises	61
1.	L'Union douanière	62
1.1.	L'application d'un tarif extérieur commun	62
1.2.	L'interdiction des droits de douane et taxes d'effet équivalent à des droits de douane	62
2.	L'interdiction des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent	64
2.1.	Les restrictions quantitatives	64
2.2.	Les mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives	65
2.3.	Les dérogations à l'interdiction	70
3.	Le rapprochement des droits nationaux	72
Section 3	La libre circulation des personnes et des services	73
1.	Le principe d'égalité de traitement	74
2.	La libre circulation des salariés	76
2.1.	Principe de libre circulation	76
2.2.	L'exception : les emplois dans l'Administration publique	78
3.	La liberté d'établissement	78
3.1.	Le principe de liberté d'établissement	78
3.2.	L'exception : activités comportant l'exercice de l'autorité	78

4. La libre prestation de services	85
4.1. La notion de prestation de service	85
4.2. Harmonisation des droits nationaux	87
5. Les sociétés	87
6. Accès, déplacement et séjour des ressortissants communautaires	89
6.1. Déplacement	89
6.2. Droit de séjour	90
6.3. Maintien du droit de séjour à titre permanent après avoir cessé une activité professionnelle	91

4 L'INTERDICTION DES ENTENTES ET DE L'ABUS DE POSITION DOMINANTE

Section 1	Comment aborder le droit communautaire de la concurrence ?	95
1.	Champ d'application territorial des articles 85 et 86	96
2.	Le concept d'« entreprise » en droit communautaire de la concurrence	98
2.1.	Entreprises, sociétés et groupes de sociétés	100
2.2.	Activité commerciale de l'entreprise	100
Section 2	La réglementation applicable aux ententes	103
1.	L'interdiction de l'article 85 § 1	105
1.1.	L'évolution du champ d'application matériel de l'article 85 § 1	105
1.2.	Les conditions d'application de l'article 85 § 1	107
1.3.	Les différents types d'entente	109
1.4.	La politique de <i>minimis</i> de la Commission	113
2.	Les exemptions de l'article 85 § 3	114
2.1.	Les exemptions individuelles	114
2.2.	Les exemptions par catégorie	115
Section 3	L'interdiction de l'abus de position dominante	117
1.	Détermination de la position dominante	117
1.1.	Marché pertinent (<i>relevant market</i>)	117
1.2.	Les caractéristiques de la position dominante	119
1.3.	Cas de la position dominante « collective »	120
2.	Qualification de l'abus	120
Section 4	Application effective des articles 85 et 86	123
1.	La Commission	123
2.	La juridiction communautaire	123

4.	Principes de primauté et de subsidiarité	127
4.1.	Le principe de primauté	127
4.2.	Le principe de subsidiarité	128
5.	Conclusion : perspectives d'avenir	129

5 FUSIONS-ACQUISITIONS

Section 1	Pourquoi un contrôle communautaire des fusions-acquisitions ?	134
1.	L'objectif : contrôler la croissance externe des entreprises	135
1.1.	Un contrôle au titre du droit de la concurrence	135
1.2.	Un rapport controversé à la politique industrielle	136
2.	L'instrument : le règlement concentration	137
2.1.	Un instrument <i>ad hoc</i>	137
2.2.	Un instrument adapté aux attentes des entreprises internationales	138
Section 2	Opérations visées : les prises de contrôle	139
1.	Des critères économiques	139
1.1.	Notion de contrôle	140
1.2.	Modification du contrôle	140
2.	Acquisition du contrôle exclusif	140
2.1.	Participation majoritaire	141
2.2.	Participation minoritaire	141
3.	<i>Joint-ventures</i> : contrôle conjoint	141
3.1.	Existence d'un contrôle conjoint	142
3.2.	Application du règlement	142
Section 3	Les entreprises concernées	143
1.	Les seuils	143
2.	Portée du contrôle communautaire	145
2.1.	Un instrument de portée mondiale	145
2.2.	Une question sensible : la révision des seuils	145
Section 4	Procédure	146
1.	Le dialogue Commission/entreprises	146
1.1.	L'approche par le dialogue	146
1.2.	La prénotification	147
2.	Notification	147

3.	L'examen de première phase	148
3.1.	Objectifs de la première phase	148
3.2.	Conclusion de la première phase	149
4.	L'examen approfondi de deuxième phase	149
4.1.	L'approfondissement	149
4.2.	La décision finale	150
Section 5	Appréciation par la Commission	151
1.	Définition du marché pertinent	151
2.	Détermination du pouvoir de marché	151
3.	La capacité de négocier	153
6	LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT : MONOPOLES ET AIDES D'ÉTAT	155
Section 1	La régulation des monopoles publics	155
1.	Libéralisation des monopoles	156
1.1.	Monopoles, droits exclusifs et spéciaux	156
1.2.	Pouvoirs de la Commission	157
2.	Régulation et protection des monopoles	159
2.1.	La doctrine de l'abus automatique	160
2.2.	L'exception de service public	163
Section 2	Les aides d'État aux entreprises (art. 92, 93, 94)	166
1.	La définition des aides d'État	167
1.1.	Quelles sont les mesures qualifiées d'aides ?	167
1.2.	Le cas particulier des aides aux entreprises publiques	169
2.	Le contrôle des aides d'État	171
2.1.	Un principe d'incompatibilité tempéré par de nombreuses dérogations	171
2.2.	Un dispositif de contrôle communautaire à trois niveaux	173
	Liste des arrêts et décisions	183
	Bibliographie	187
	Index	191